Strasbourg, le 05 décembre 2025

Réaménagement du secteur des Halles : Le Tribunal administratif rejette le recours déposé contre le projet

Ce jeudi 4 décembre 2025, le Tribunal administratif a rejeté le recours demandant l'annulation du permis d'aménager pour le projet de transformation du secteur des Halles. Déposé le 18 décembre 2024, ce dernier réclamait l'annulation de l'arrêté en date du 11 octobre 2024 par lequel la Maire de Strasbourg a délivré un permis d'aménagement.

Par jugement, le recours et l'ensemble des arguments des requérants liés aux vices de forme, aux autorisations environnementales, à l'incompatibilité du projet avec le Plan Local d'Urbanisme, au fait que le projet de transformation des Halles serait en réalité une composante du projet de tram Nord, ont été rejetés.

Le projet de tram nord et le projet de transformation du secteur des Halles ont ainsi été reconnus par le Tribunal administratif comme répondant à des finalités distinctes et faisant l'objet de concertations séparées.

Pour rappel, après un an de travaux, la quasi-totalité des aménagements ont été livrés et l'ensemble des voies de circulation (piétons, vélos, automobiles, bus, car interurbains) dans le quartier des Halles ont été rétablies dès le premier week-end du marché de Noël de Strasbourg. Le mobilier et les plantations au niveau du square seront finalisés début 2026.

Contact Presse :
Service presse – info.presse@strasbourg.eu – 03.68.98.68.71
strasbourg.eu/espace-presse